

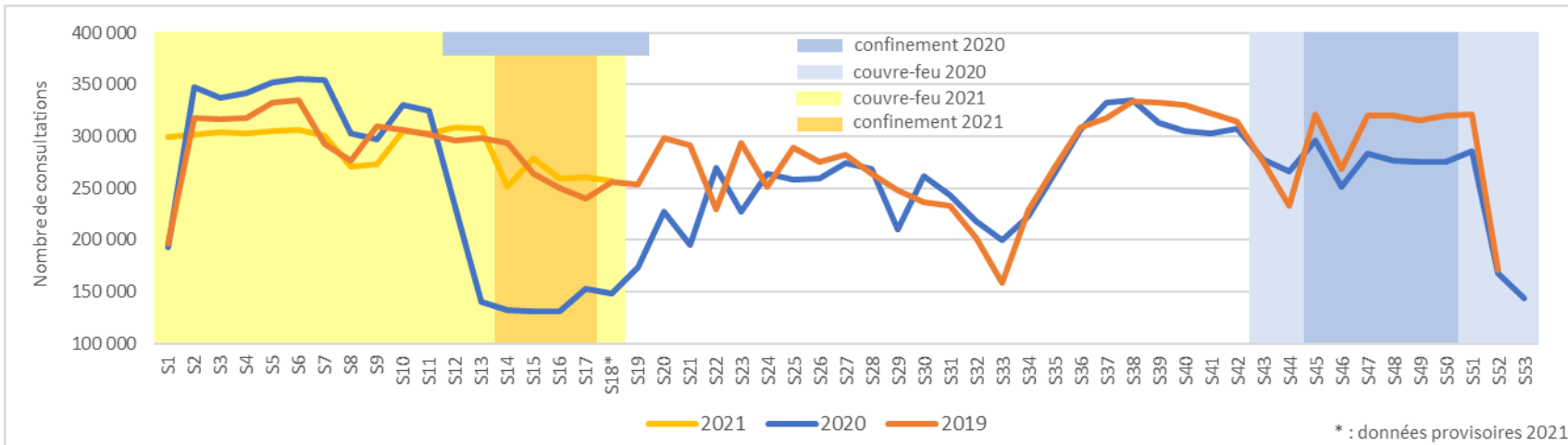
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

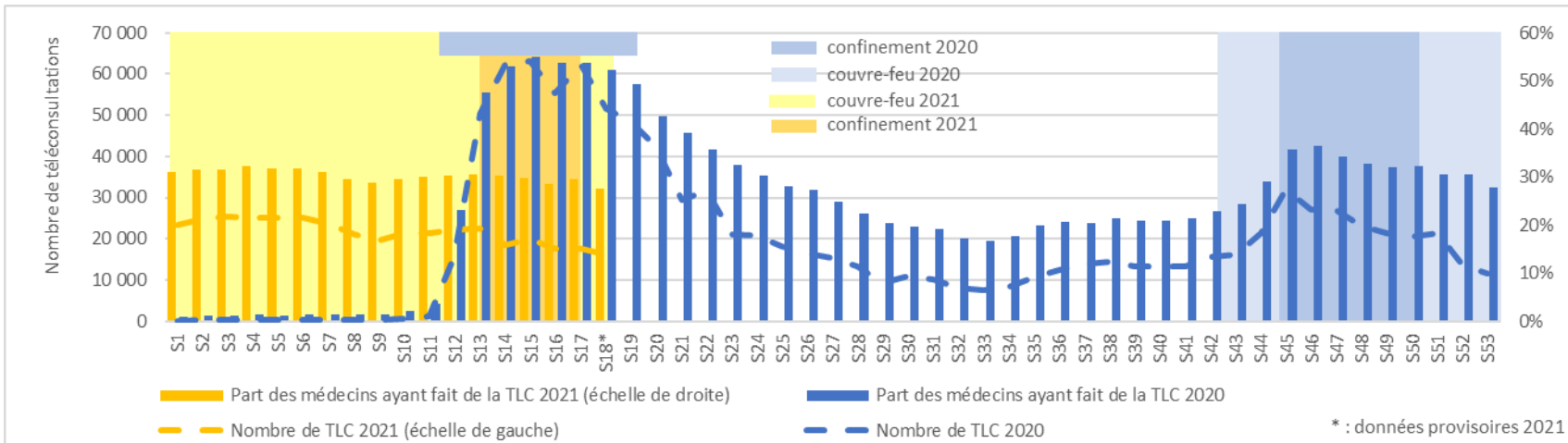
MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre de consultations S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
04	7 619	+5,0%
05	6 691	+2,4%
06	55 326	-0,7%
13	112 656	+1,1%
83	54 757	+2,6%
84	23 965	-2,5%
Paca	261 014	+0,8%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins généralistes (MG) libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLC S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
04	364	-1,6%
05	457	+4,6%
06	4 218	+4,0%
13	8 274	-1,0%
83	3 251	-0,8%
84	1 135	+14,3%
Paca	17 699	+1,2%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

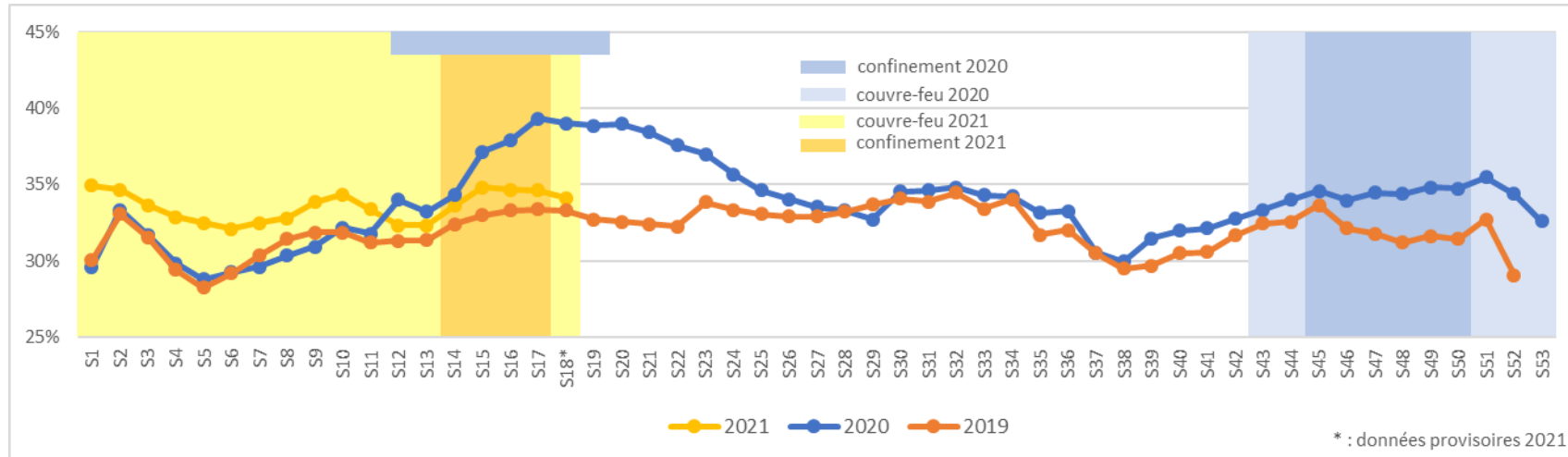
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

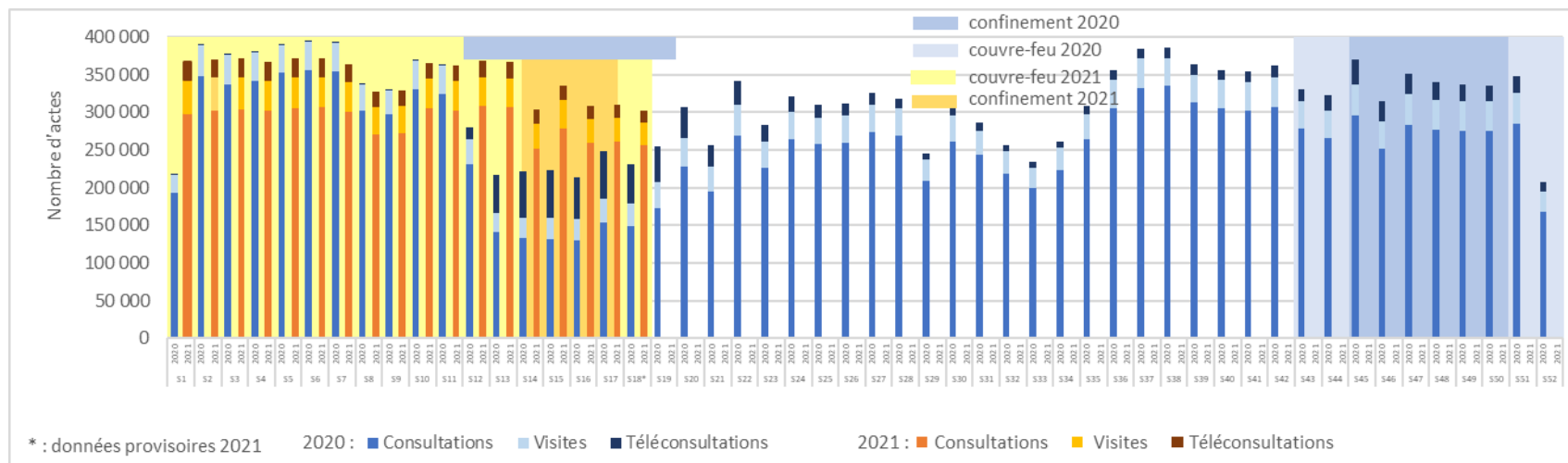
MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, visites, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre d'actes en lien avec une ALD S17 2021	% d'actes en lien avec une ALD S17 2021
04	3 387	38,4%
05	2 441	32,7%
06	23 567	35,1%
13	45 188	33,5%
83	24 107	36,6%
84	8 867	33,2%
Paca	107 557	34,6%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + visites à domicile + téléconsultations) réalisés par les médecins généralistes libéraux en 2020 et 2021



À retenir :

En semaine 17 (S17), les TLC ont représenté 5,7% des actes des médecins généralistes (MG) libéraux ; près de 30% d'entre eux ont fait de la TLC en S17.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets, les visites à domicile et les TLC, l'activité des MG libéraux a augmenté de 0,5% entre les semaines S16 et S17 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 9,3% en 2021 par rapport à 2020, et de 5% par rapport à 2019.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

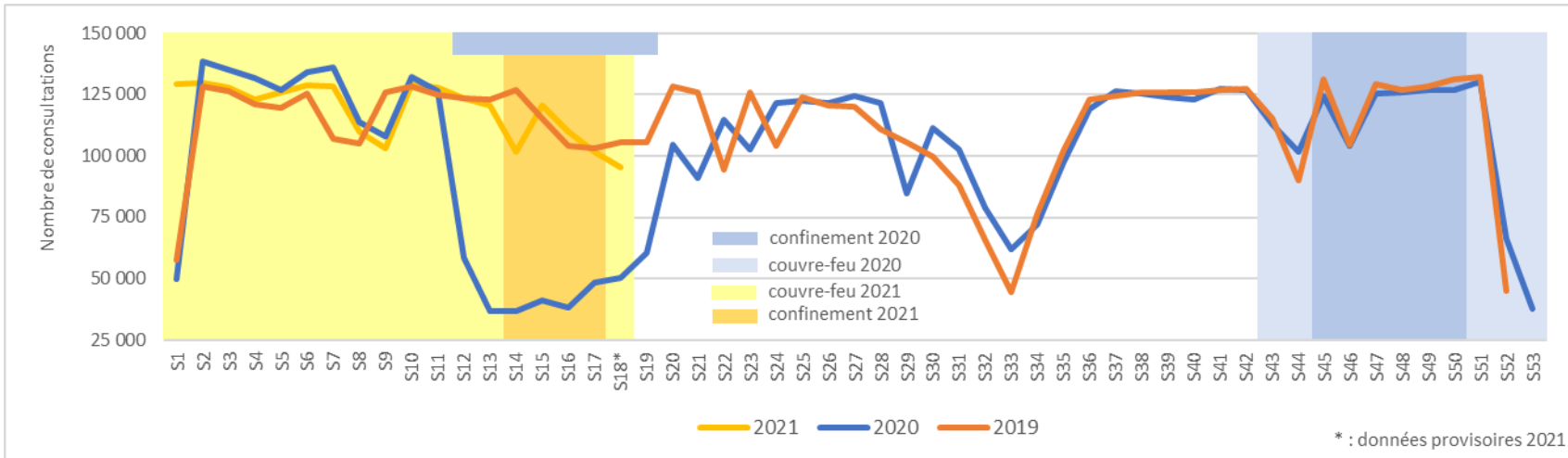
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

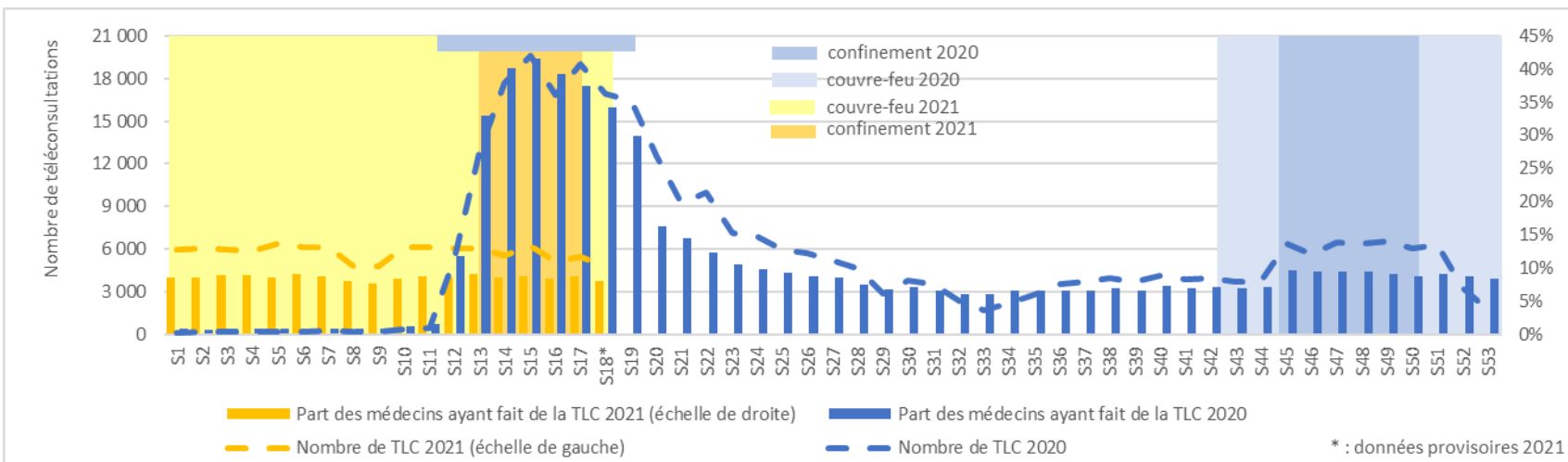
MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre de consultations S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
04	2 030	-10,2%
05	1 129	-13,9%
06	25 265	-7,7%
13	43 537	-7,0%
83	20 617	-9,4%
84	8 963	-1,9%
Paca	101 541	-7,4%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLC S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
04	122	+18,4%
05	30	-30,2%
06	1 571	+5,2%
13	2 504	-0,2%
83	1 011	+22,8%
84	191	+6,7%
Paca	5 429	+5,4%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

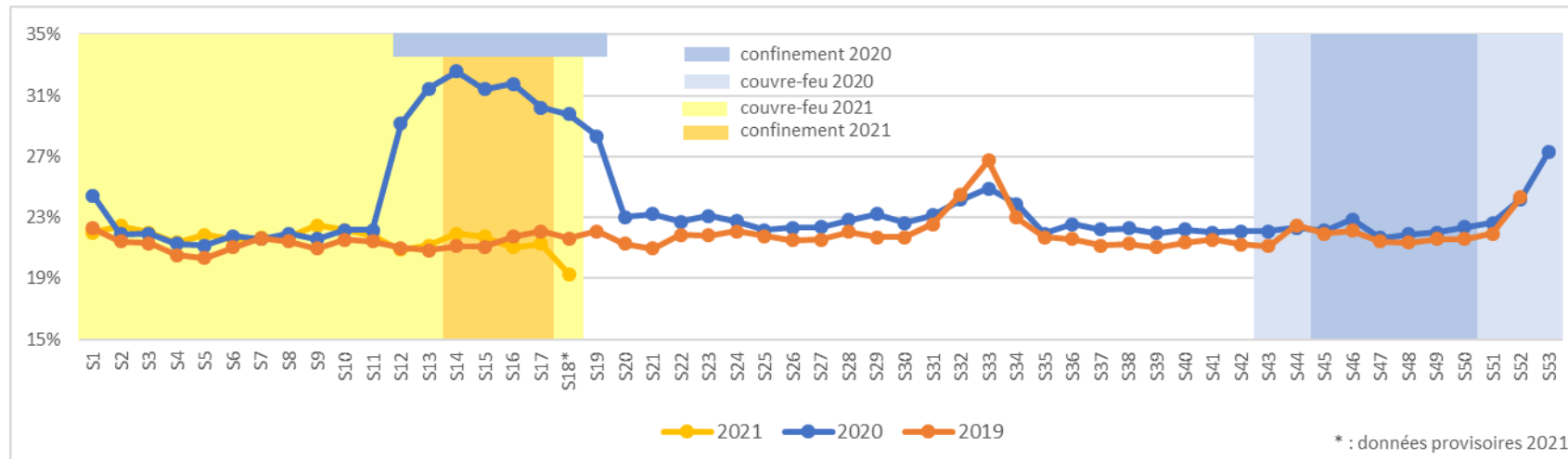
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

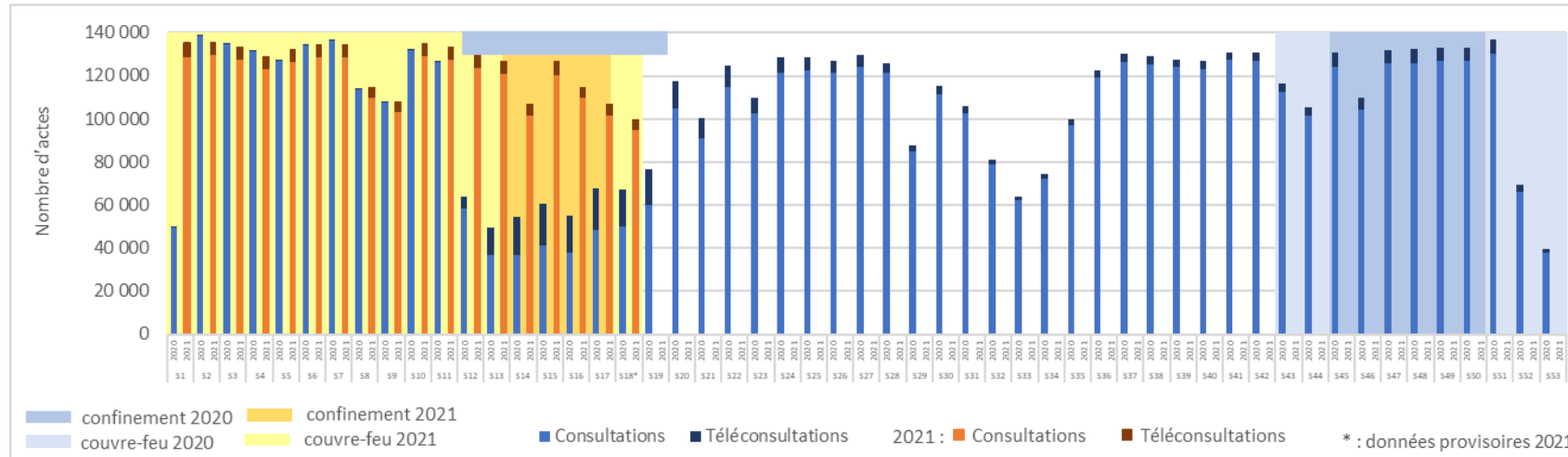
MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre d'actes en lien avec une ALD S17 2021	% d'actes en lien avec une ALD S17 2021
04	419	19,5%
05	163	14,1%
06	6 082	22,7%
13	9 829	21,3%
83	4 751	22,0%
84	1 495	16,3%
Paca	22 739	21,3%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + téléconsultations) réalisés par les médecins spécialistes libéraux en 2020 et 2021



À retenir :

En semaine 17 (S17), les TLC ont représenté 4,8% des actes des médecins spécialistes libéraux ; moins de 9% d'entre eux ont fait de la TLC en S17.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, l'activité des spécialistes libéraux a diminué de 8% entre les semaines S16 et S17 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 22,6% en 2021 par rapport à 2020, et de 5,2% par rapport à 2019.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

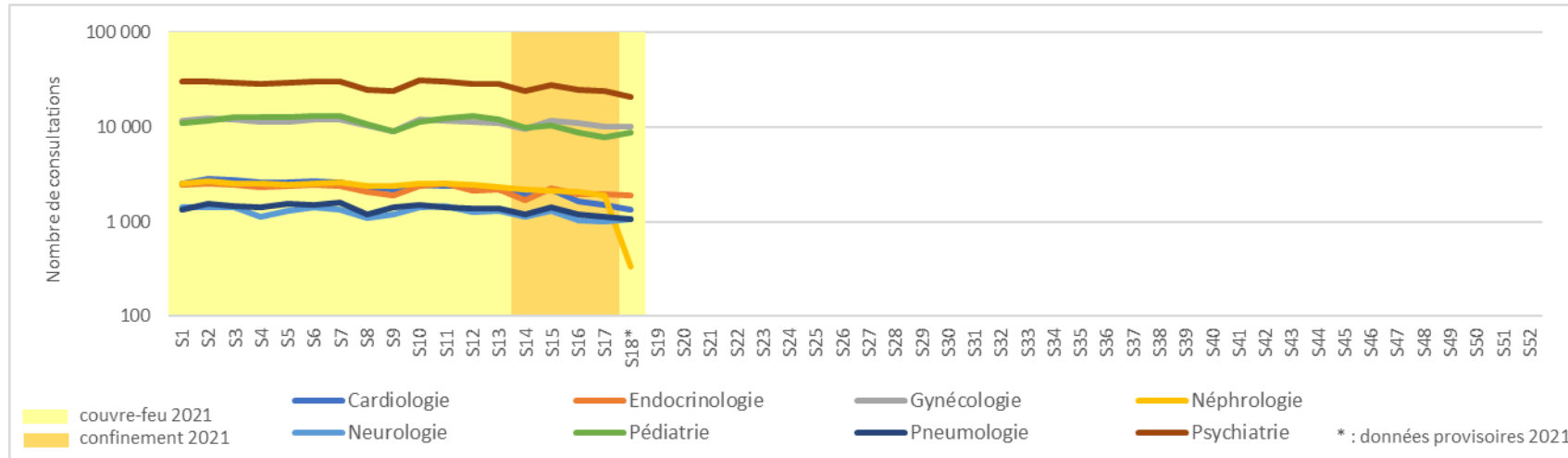
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

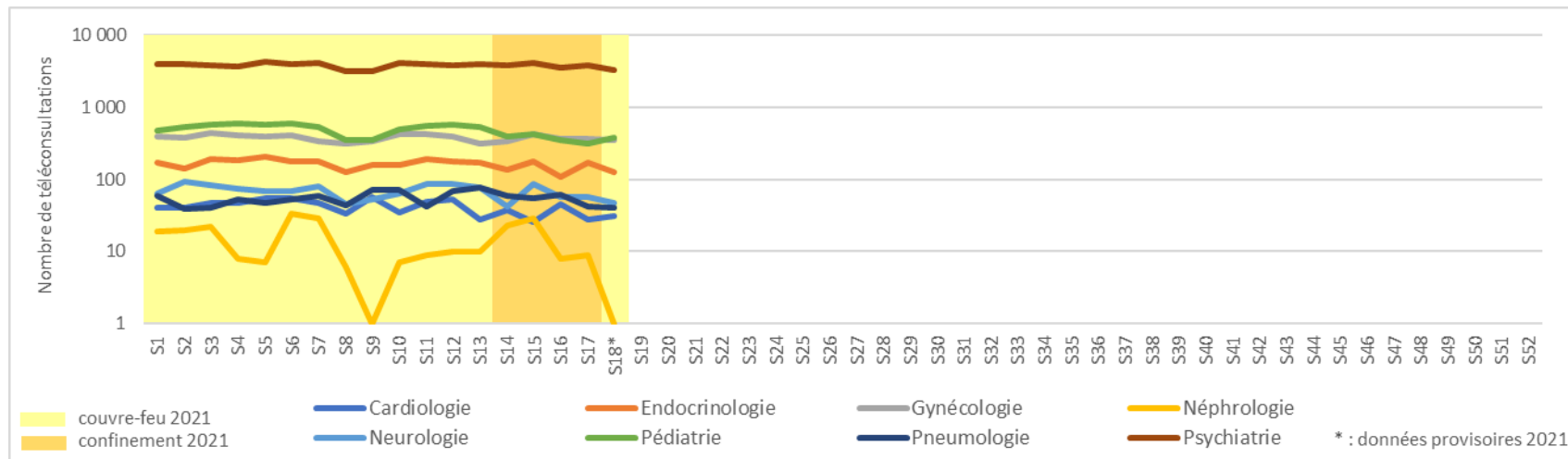
MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité



	Nombre de consultations S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
Cardiologie	1 483	-9,1%
Endocrino.	1 960	-0,1%
Gynécologie	10 114	-9,5%
Néphrologie	1 881	-9,7%
Neurologie	1 012	-0,9%
Pédiatrie	7 824	-10,9%
Pneumologie	1 115	-5,3%
Psychiatrie	24 166	-4,2%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) réalisées par les médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité



	Nombre de TLC S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
Cardiologie	28	-37,8%
Endocrino.	174	+62,6%
Gynécologie	363	+0,3%
Néphrologie	9	+12,5%
Neurologie	57	-1,7%
Pédiatrie	318	-10,4%
Pneumologie	43	-29,5%
Psychiatrie	3 838	+9,2%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

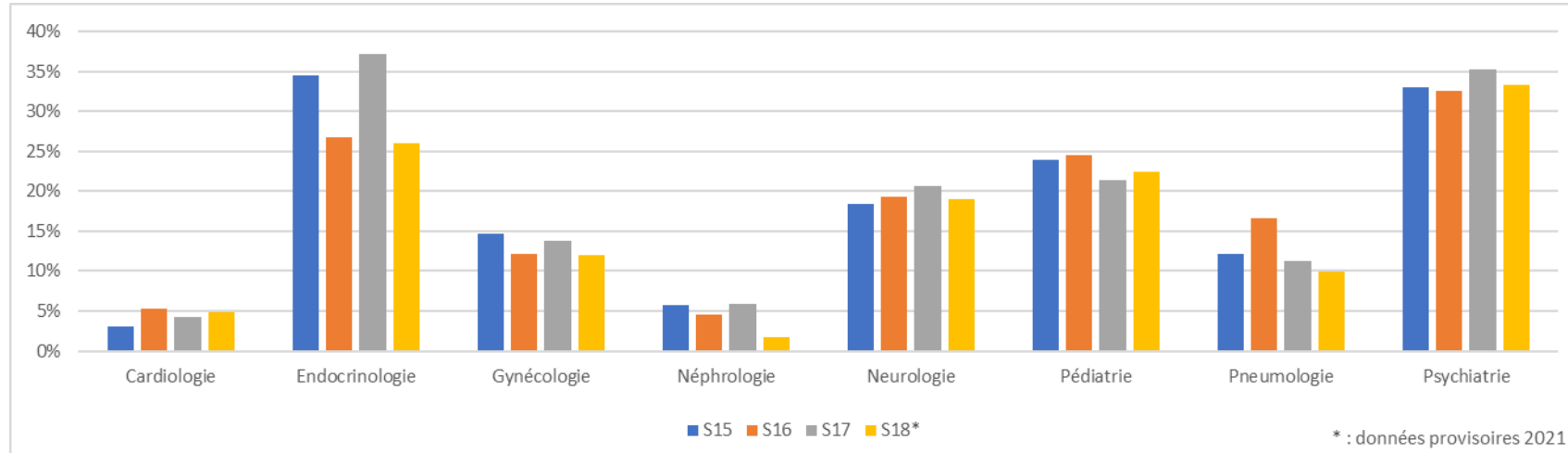
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la téléconsultation en région en 2021 par spécialité



À retenir :

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, on observe une baisse de l'activité entre les semaines S16 et S17 dans la région pour l'ensemble des spécialités, notamment en cardiologie, gynécologie, néphrologie et pédiatrie (-10%). L'activité des endocrinologues est en hausse de +3,2%. Le recours à la TLC est plus fréquent chez les psychiatres et les endocrinologues.

Évolution de l'activité totale (consultations dans les cabinets + téléconsultations) des médecins spécialistes libéraux de la région entre 2019 et 2021

	Cardiologie	Endocrinologie	Gynécologie	Néphrologie	Neurologie	Pédiatrie	Pneumologie	Psychiatrie
En 2021 par rapport à 2020 (depuis S2)	-7,2%	+14,8%	+26,6%	+5,6%	+14,0%	+13,2%	-8,4%	+15,7%
En 2021 par rapport à 2019 (depuis S2)	-25,9%	+10,8%	+12,0%	+19,7%	+7,0%	-7,6%	-10,8%	+9,5%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

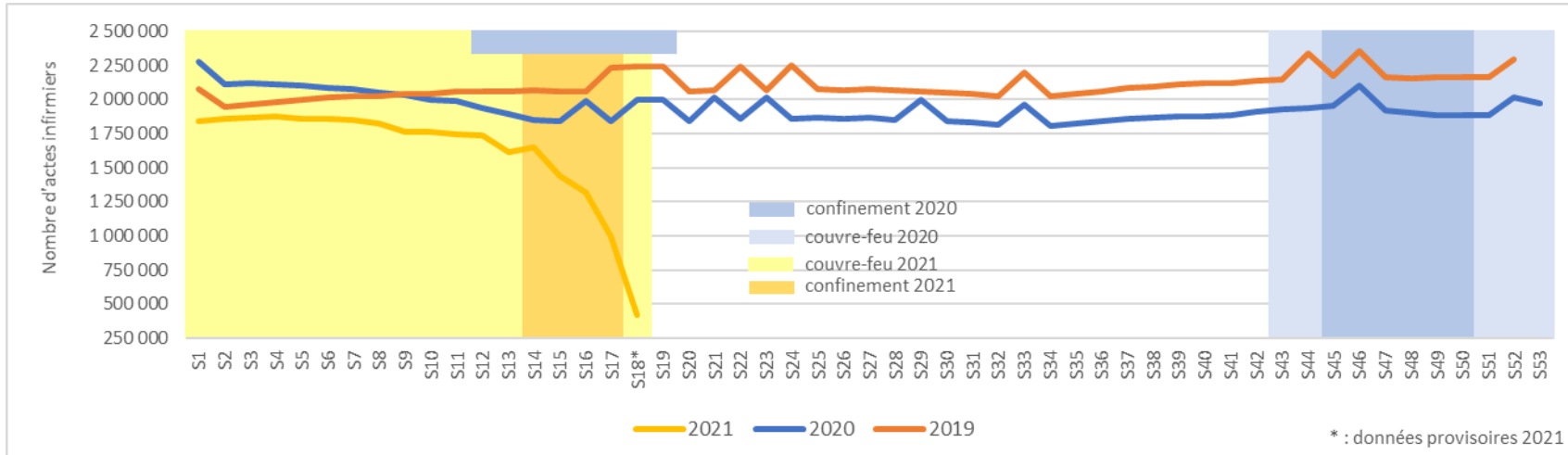
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

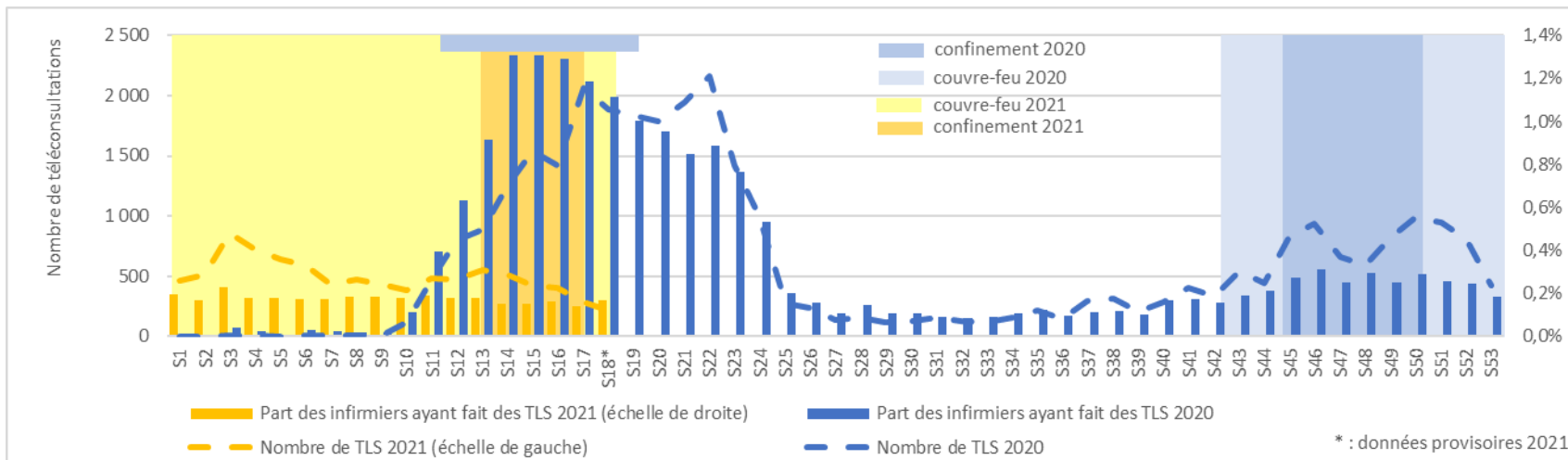
INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre d'actes infirmiers (AMI, AIS, DI) à domicile ou en cabinet réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nombre actes infirmiers S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
04	27 103	-18,3%
05	16 303	-19,3%
06	202 379	-19,6%
13	433 306	-28,6%
83	233 220	-21,3%
84	86 231	-22,6%
Paca	998 542	-24,3%

Évolution hebdomadaire du nombre de télésoins infirmiers (TLS) et part des infirmiers libéraux ayant fait des télésoins en région en 2020 et 2021



	Nombre de TLS S17 2021	Évolution S17 / S16 2021
04	0	-
05	0	-
06	1	-99,1%
13	90	-11,8%
83	194	+2,1%
84	0	-
Paca	285	-29,3%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; ces conditions ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

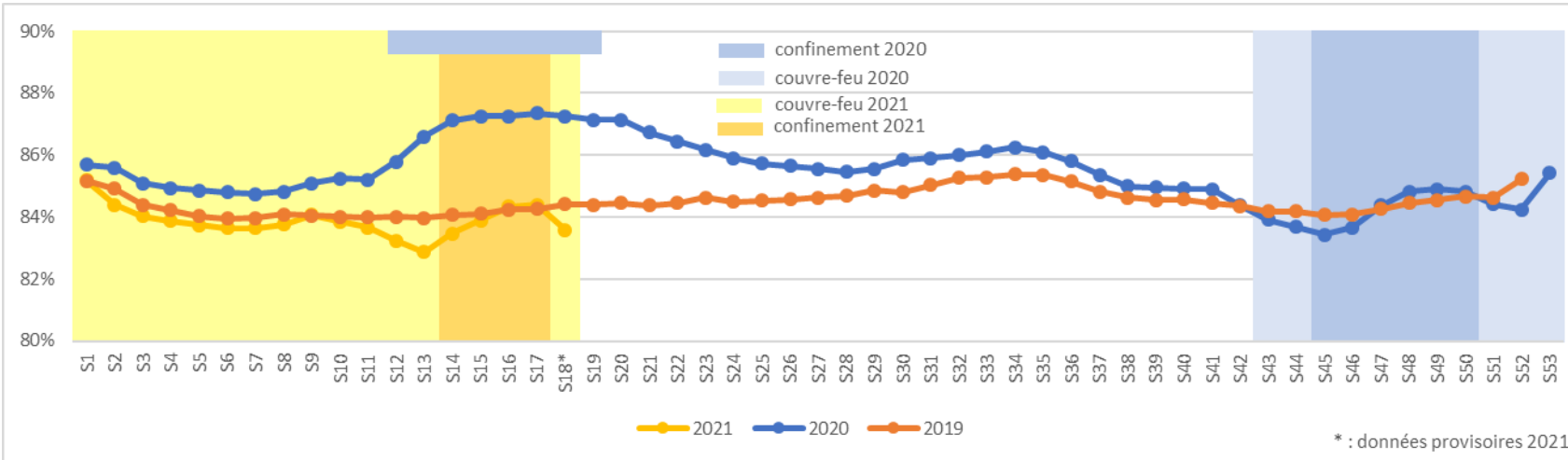
SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°18 (lundi 3 mai – dimanche 9 mai 2021)

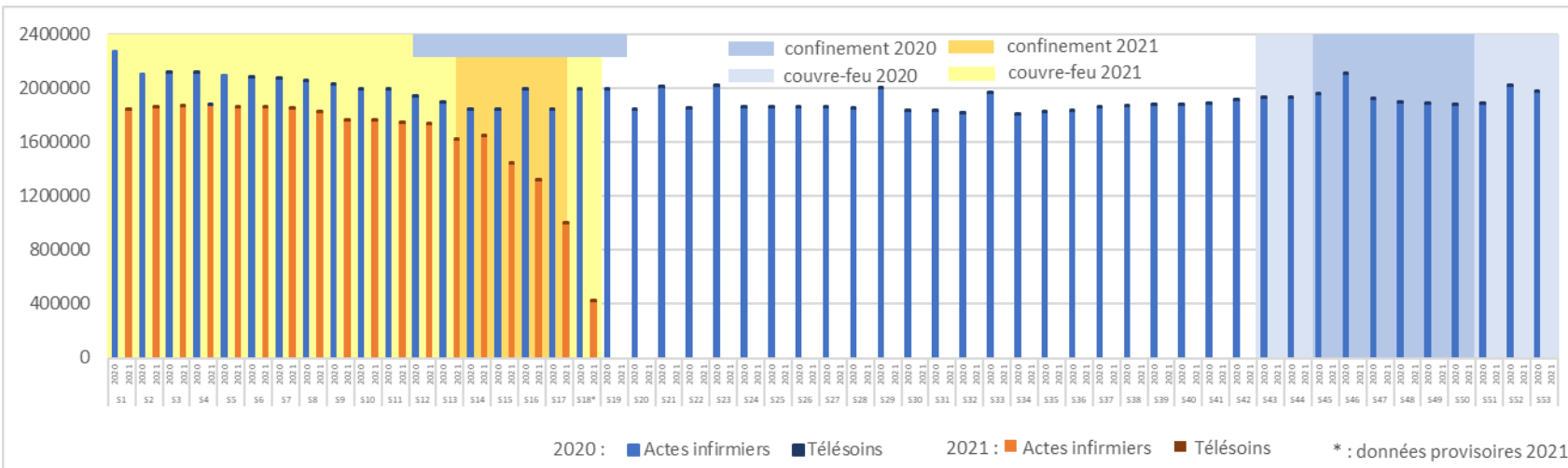
INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes infirmiers (à domicile, en cabinet, télésoins) en lien avec affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021



	Nb d'actes en lien avec une ALD S17 2021	% d'actes en lien avec une ALD S17 2021
04	22 481	82,9%
05	13 139	80,6%
06	169 637	83,8%
13	368 298	85,0%
83	196 473	84,2%
84	72 992	84,6%
Paca	843 020	84,4%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes infirmiers (à domicile + en cabinet + télésoins) réalisés par les infirmiers libéraux en 2020 et 2021



À retenir :

Au total, en comptabilisant les soins à domicile, en cabinet et les TLS, l'activité des infirmiers libéraux a diminué de 24% entre les semaines S16 et S17 dans la région. La majorité (84,4%) des actes infirmiers sont en lien avec une affection longue durée.

Le recours aux TLS est quasi nul. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a reculé de 15,6% en 2021 par rapport à 2020.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 17/05/21, depuis la semaine 44 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; elles ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 est la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.